

Kanfen

Kanfen-sous-Bois ■ Bulletin municipal 2013

www.kanfen.fr



p.6 :
UNE FLEUR POUR KANFEN



REMERCIEMENTS



Place de la Trésorerie	04-05
Rue des Capucines.....	06-07
Chemin de la Forêt.....	08-09
Boulevard des Projets.....	10-11
Boucle des Seigneurs de Septfontaines	12-13
Promenade des Animations	14-15
Place de la Comédie.....	16-17
ZAC de Raville.....	18-19
Avenue des Grands Travaux	20-21
Rue de la Kissel.....	22-23
Place de la Jeunesse	24-25-26
Rue des Écoles	27-28-29
État Civil.....	30-31
Allée des Communautés.....	32-33
Rue de la Contribution.....	34-35
Square des Associations	36-37

En cette dernière année d'un mandat municipal bien rempli et compte tenu du contexte pré-électoral, un devoir de réserve s'impose.

Je voudrais, cependant, saisir l'occasion de témoigner ma reconnaissance et d'exprimer ma gratitude à tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de l'action municipale et à changer l'image de notre village depuis 2008.

Cette réussite est d'abord le fruit de l'équipe municipale qui s'est attachée à travailler, inlassablement, pour tenir les engagements qu'elle avait pris.

Mais c'est aussi le travail du personnel communal : administratifs, ouvriers, agents des écoles et agents d'entretien.

À ces remerciements, il me faut associer les bénévoles du monde associatif qui ont pris une part active à l'animation de notre commune.

Enfin vous tous, Kanfenoises et Kanfenois qui, au quotidien, participez à l'effort pour rendre notre village agréable à vivre, dans un environnement au caractère rural préservé.

Je vous souhaite de prendre plaisir à parcourir ce document qui retrace les événements qui ont marqué cette année 2013 qui s'achève.

Et, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne et heureuse année.

Que 2014 vous apporte ainsi qu'à vos proches, prospérité, bonheur et surtout santé.

Denis BAUR
Maire de Kanfen

Place de la Trésorerie

BUDGET 2013

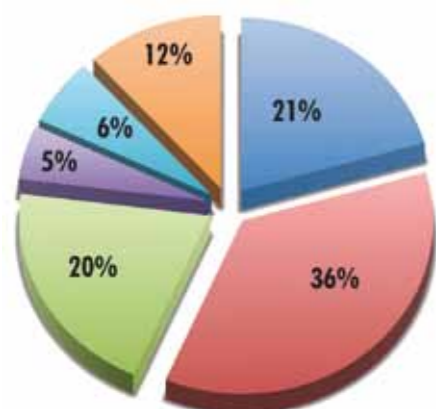
Compte administratif arrêté au 30-11-2013

Voté en février 2013, le budget primitif de notre commune présente une section de :

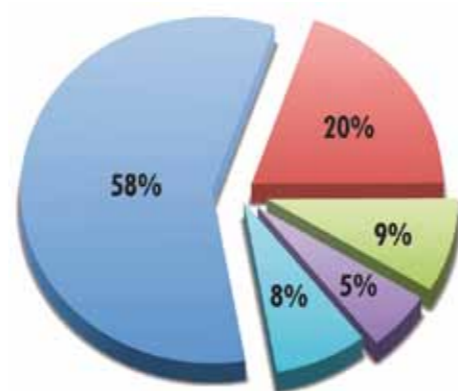
- fonctionnement en équilibre à **1 065 500 €**
- investissement en équilibre à **1 661 390 €**

La consommation des crédits arrêtés au 30 novembre 2013 s'établit comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES : 687 700 €



RECETTES : 713 000 €

Charges à caractère général	141 000 €	Impôts et taxes	414 000 €
Charges de personnel	248 000 €	Dotations, subventions, participations	140 000 €
Charges de gestion courante	140 700 €	Ventes de produits (forêts)	63 000 €
Charges financières	35 000 €	Atténuation de charges (emplois aidés)	40 000 €
Atténuation de charges CCCE	43 000 €	Autres produits	56 000 €
Charges exceptionnelles	80 000 €		

LES TROIS TAXES

		Moyenne des communes CCCE
Taxe d'habitation	13,60 %	16,16 %
Taxe foncière bâti	16,84 %	16,40 %
Taxe foncière non bâti	78,65 %	69,40 %

MAINTIEN des TAUX depuis 2008

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations réalisées en 2013

1 - Enfouissement de réseaux rue de l'Amitié	116 000 €
2 - Extension école élémentaire	70 182 €
3 - City stade	64 128 €
4 - Parvis de la mairie	43 000 €
5 - Remplacement luminaires (Cantevanne, Tilleuls, parking)	39 542 €
6 - Achat véhicule communal	28 680 €
7 - Réalisation de places de stationnement	8 887 €
8 - Mobilier scolaire	8 625 €
9 - Mobilier mairie	4 588 €
10 - Acquisition de terrains (forêt, zone verte)	3 538 €
TOTAL	387 170 €

À NOTER

- 3 opérations dépassent les 50 000 €
- les crédits affectés à la construction de l'espace socio-culturel restent intacts pour un montant de 1 100 000 €
- l'auto-financement suffit à la réalisation de ces investissements
- aucun recours à l'emprunt n'a été sollicité en 2013

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ - ASSOCIATIONS LOCALES		MONTANT 2012	MONTANT 2013
SPORTIVES	Tennis Club de Kanfen	1 085,00 €	1 140,00 €
	Pétanque Kanfenoise	925,00 €	1 007,00 €
	Association Sportive Handball (section handball)	3 645,00 €	3 690,00 €
	Association Sportive Handball (Pérennisation emploi éducateur sportif)	1 500,00 €	1 500,00 €
	Association Sportive Handball (section gymnastique)	930,00 €	1 072,50 €
CULTURE LOISIRS	Amicale des Sapeurs-Pompiers	850,00 €	850,00 €
	Club du 3 ^e âge	560,00 €	560,00 €
	Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	560,00 €	560,00 €
	APE	660,00 €	640,00 €
	Arboriculteurs	560,00 €	600,00 €
ÉCOLES	École primaire : participation aux frais de transport	3 000,00 €	3 000,00 €
	École primaire : participation exceptionnelle classe transplantée	1 020,00 €	0,00 €
	École maternelle : participation aux frais de transport	1 000,00 €	1 000,00 €
	Association Éclos (Périscolaire)	35 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL	51 295,00 €	51 619,50 €	

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ - ASSOCIATIONS EXTERIEURES		MONTANT 2012	MONTANT 2013
	AFAD de Moselle (Association Familiale d'Aide à Domicile)	100,00 €	0,00 €
	AMAPA (Ass. Mosellane d'Aide aux Personnes Âgées et handicapées)	100,00 €	0,00 €
	APPOLO J (Comité pour le logement des jeunes du Nord Mosellan)	100,00 €	100,00 €
	Associations anciens combattants Hettange-Grande et environs	100,00 €	250,00 €
	Association des donneurs de sang	100,00 €	100,00 €
	Association TIBURCE (ouvrage Immerhof)	100,00 €	100,00 €
	CCAS de Zoufftgen	150,00 €	150,00 €
	Mission Locale de Thionville	400,00 €	400,00 €
	MNT (part employeur) (Mutuelle des agents des collectivités territoriales)	450,00 €	500,00 €
	Collège Volmerange-les-Mines (participation voyage classe transplantée)	0,00 €	400,00 €
	PRÉVENTION ROUTIÈRE	100,00 €	0,00 €
TOTAL		1 700,00 €	2 000,00 €

Rue des Capucines



PREMIÈRE FLEUR POUR KANFEN

Une récompense amplement méritée après des années d'efforts

Pour l'obtention d'un tel label, il ne suffit pas de planter quelques fleurs et de les arroser ; il faut aussi mettre en place une véritable politique de fleurissement qui s'inscrit plus globalement dans l'amélioration du cadre de vie.

Plusieurs critères entrent en ligne de compte pour l'attribution de cette récompense car le jury examine certes les actions de fleurissement mises en œuvre, mais aussi les efforts faits par la commune portant sur les espaces et les bâtiments publics et aussi l'implication des habitants.

Enfin il faut satisfaire aux exigences du « patrimoine végétal et fleurissement » et de « gestion environnementale et cadre de vie ».

Cela se traduit dans plusieurs actions : la préservation des espaces naturels, l'achat de terrains de zone verte, l'utilisation du désherbeur thermique et d'un broyeur de branches, l'arrosage réalisé avec de l'eau puisée à la source, la priorité aux vivaces, le reboisement, la présence du parking de covoiturage et de la maison d'hôtes qui témoigne de l'attractivité du village.

Tous les moyens ont été mis en œuvre pour l'obtention de cette fleur qui désormais est acquise pour 3 ans.

À signaler par ailleurs, que la commune a également obtenu :

- le 1er prix d'arrondissement dans la catégorie des communes de 1000 à 2000 habitants

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

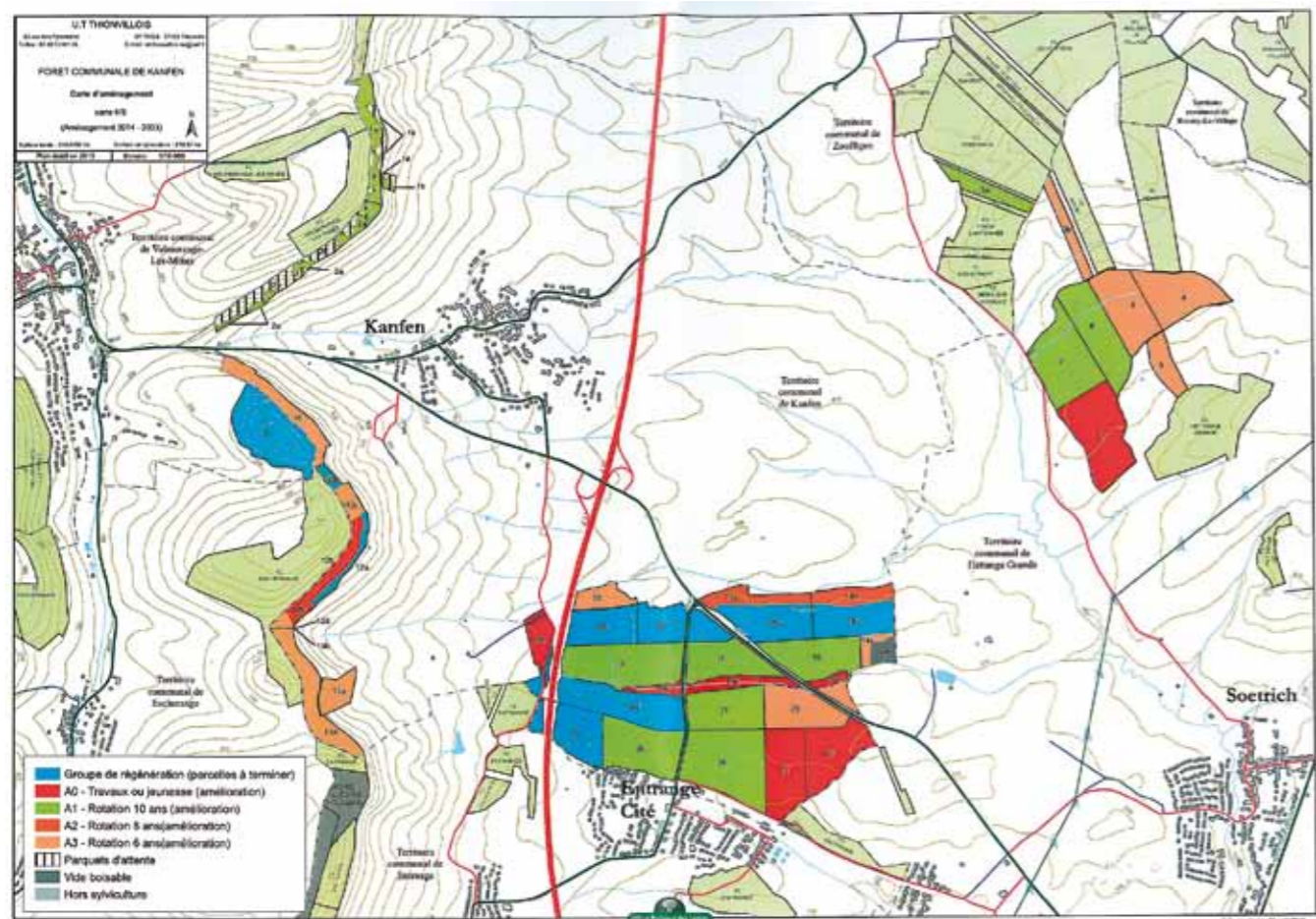
Peu de participants au concours des maisons fleuries, mais la qualité était au rendez-vous.

Le jury a eu fort à faire et les lauréats sont :

- 1^{er} prix : Mme Liliane Pfeiffer
- 2^e prix : M. Régis Veillet
- 3^e prix : Mme Andrée Devot



Quelques images des massifs et du fleurissement de notre village



Chemin de la Forêt

GESTION DE LA FORÊT

Un plan d'aménagement pour un massif forestier de 218,48 ha

La forêt communale de Kanfen est morcelée, mais on distingue nettement deux entités.

La première (parcelles 1, 2 et 10 à 13), représentant 39,95 ha, est assise sur les côtes calcaires aux versants pentus. Ces sols sont favorables aux hêtres accompagnés de feuillus précieux (érable sycomore, frêne et merisier). La deuxième représentant 178,53 ha est située en partie sur le ban de Kanfen (parcelles 14 à 30) et l'autre partie sur le ban de Zoufftgen (parcelles 3 à 9). Ces parcelles sont assises sur des marnes toutes recouvertes d'un placage de limons importants donnant des sols très fertiles favorables au chêne sessile mais aussi

aux feuillus précieux comme le merisier, le cormier ou l'alisier torminal. La desserte de nos forêts est satisfaisante dans l'ensemble, car le massif est large et traversé par de nombreux axes routiers à partir desquels des tronçons empierrés ont été aménagés. Quelques difficultés subsistent sur le versant des côtes mais elles concernent des secteurs semi-boisés non productifs. La forêt est composée à 56 % d'anciens taillis sous futaie dominés par des gros bois vieillissants dont un certain nombre est mitraillé. L'effort de régénération sera important dans les années à venir. En effet, pas moins de 110 ha devraient être

régénérés dans les vingt prochaines années (voir graphique page 9). Le programme d'aménagement que le conseil municipal a adopté dans sa séance du 14 octobre 2013 prévoit d'en renouveler un peu moins de la moitié sur cette période. Ces régénérations s'accompagnant d'investissements appropriés pour assurer la pérennité de la forêt dont la qualité première est de fournir, malgré ce type de sol, des chênes sessiles d'une grande valeur marchande.

LES GRANDES OPTIONS DU NOUVEL AMÉNAGEMENT

Pour l'avenir, l'objectif prépondérant sera la production. La forêt sera traitée

en futaie régulière. La sylviculture mise en œuvre répondra au double objectif de :

- produire plus de bois, éco-matériau et énergie renouvelable en application des guides sylvicoles
- préserver mieux la biodiversité : respecter les prescriptions des documents de gestion environnementale.

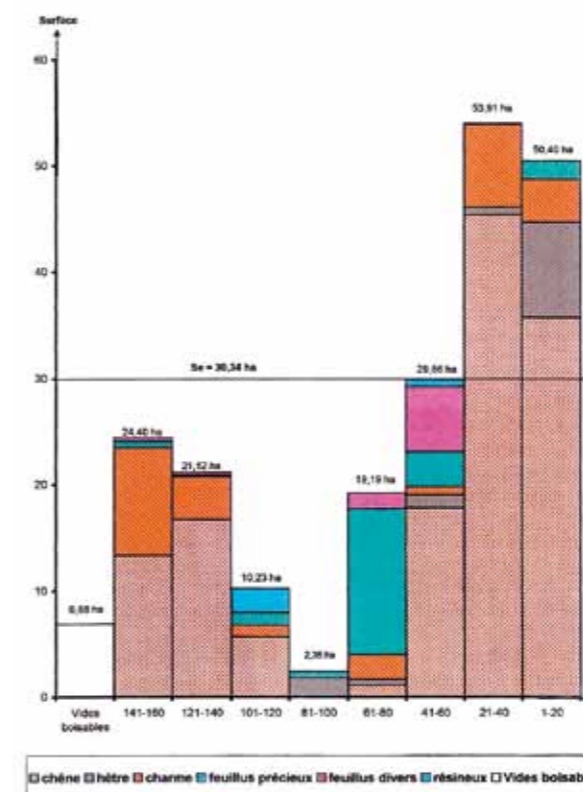
Cet aménagement prévoit notamment une récolte annuelle, hors événement exceptionnel, de 1 371 m³ par an soit 6,2 m³ par hectare et par an sur les 218,48 ha de sylviculture.

Les vieux taillis sous futaie ont la plupart atteint leur diamètre d'exploitabilité. Ils font preuve encore aujourd'hui d'une belle fécondité et l'on peut régénérer naturellement ces peuplements sans trop de difficultés avec un minimum d'investissements.

Reculer l'abattage dans le seul but d'étaler les recettes disponibles chaque année pour la commune risque à terme d'appauvrir progressivement les anciens taillis et compromettre la possibilité d'assurer de bonnes et complètes régénérations naturelles.

La recette brute annuelle prévisible sera de 59 000 € si l'on tient compte des frais d'exploitation. La recette nette pourrait être de 45 000 € ce qui constitue des revenus non négligeables pour la commune. Les cinq parcelles qui vont être régénérées en priorité sont les parcelles 14a, 15a, 28, 29, 22 et 27 situées principalement de part et d'autre de la RD15 après le giratoire provisoire entre Kanfen et Entringe (en bleu sur la carte).

Il est également rappelé que la commune a acquis au cours du mandat quelques parcelles de forêts privées mais a aussi assuré la régénération de la parcelle 19a (ancienne sapinière).



JOURNÉE FORÊT

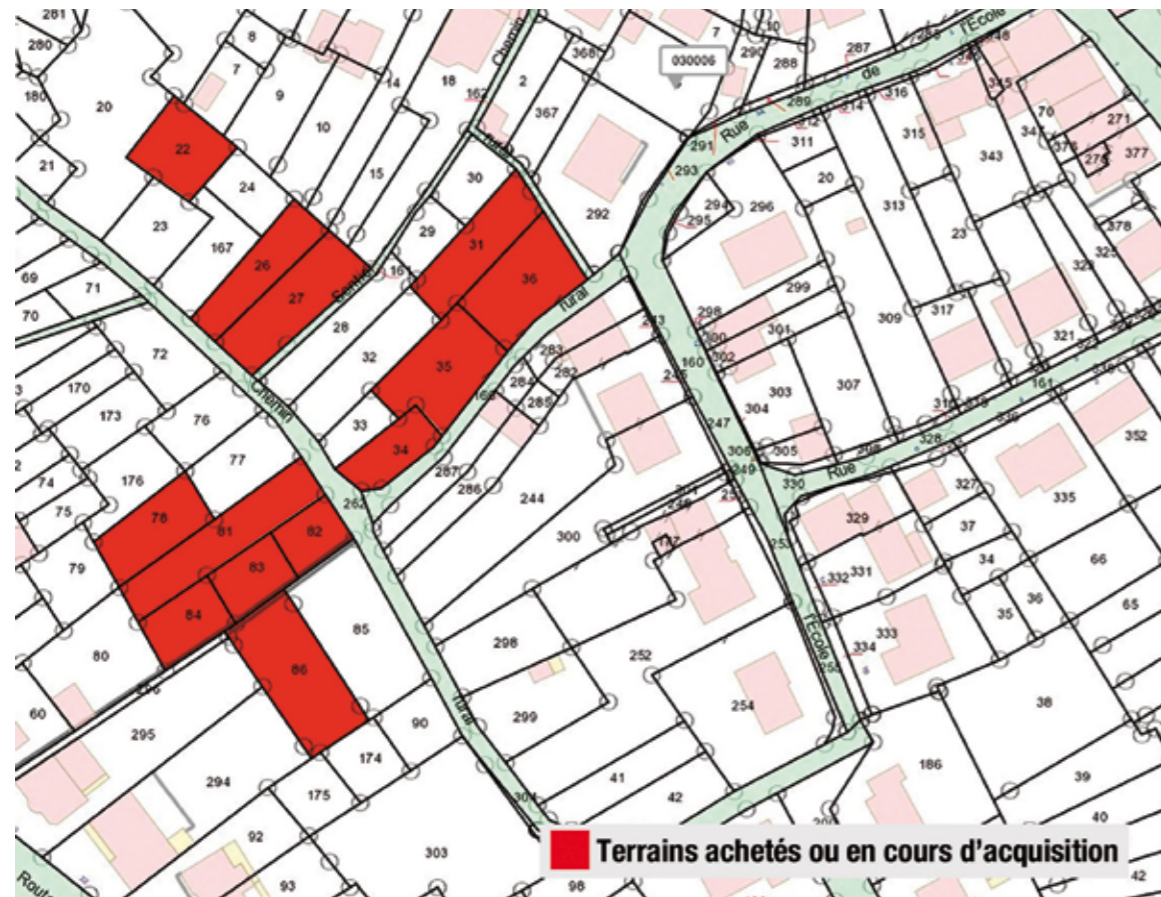


2013 est l'année où le 21 mars est devenu officiellement « la Journée internationale des forêts », reconnue comme telle par les Nations Unies. Cette journée symbolique célèbre tous les types de forêts et d'arbres et cherche à accroître la prise de conscience de leur importance. C'est en effet une occasion de rappeler les principaux services rendus par la forêt et d'afficher un objectif ambitieux d'arrêt de la déforestation illégale.

Dans ce contexte, des activités organisées par les communes ou les associations autour de cette journée peuvent prendre la forme de parcours pédagogiques, de sensibilisation du grand public, mais aussi de campagnes de plantation d'arbres et d'engagements d'entreprises pour l'exploitation de bois certifié. Kanfen a joué le jeu car la population a été invitée, un après-midi, à participer à une balade à travers les bois sur les hauteurs du village. Une idée opportune qui a séduit au regard du nombre de participants et qui a su offrir un autre regard sur la forêt kanfenoise : essences, densités, couleurs, atmosphères variées, ombres et lumières... sous les explications d'Alain Durringer, conseiller communal en charge de la forêt.

Le verger pédagogique qui se développera prochainement au Keybourg avec l'aide des arboriculteurs et l'exploitation forestière durable que nous souhaitons mettre en œuvre avec l'ONF sont deux autres exemples de l'intérêt que porte la commune pour les arbres en général.

Boulevard des Projets



Terrains achetés ou en cours d'acquisition

ZONE VERTE

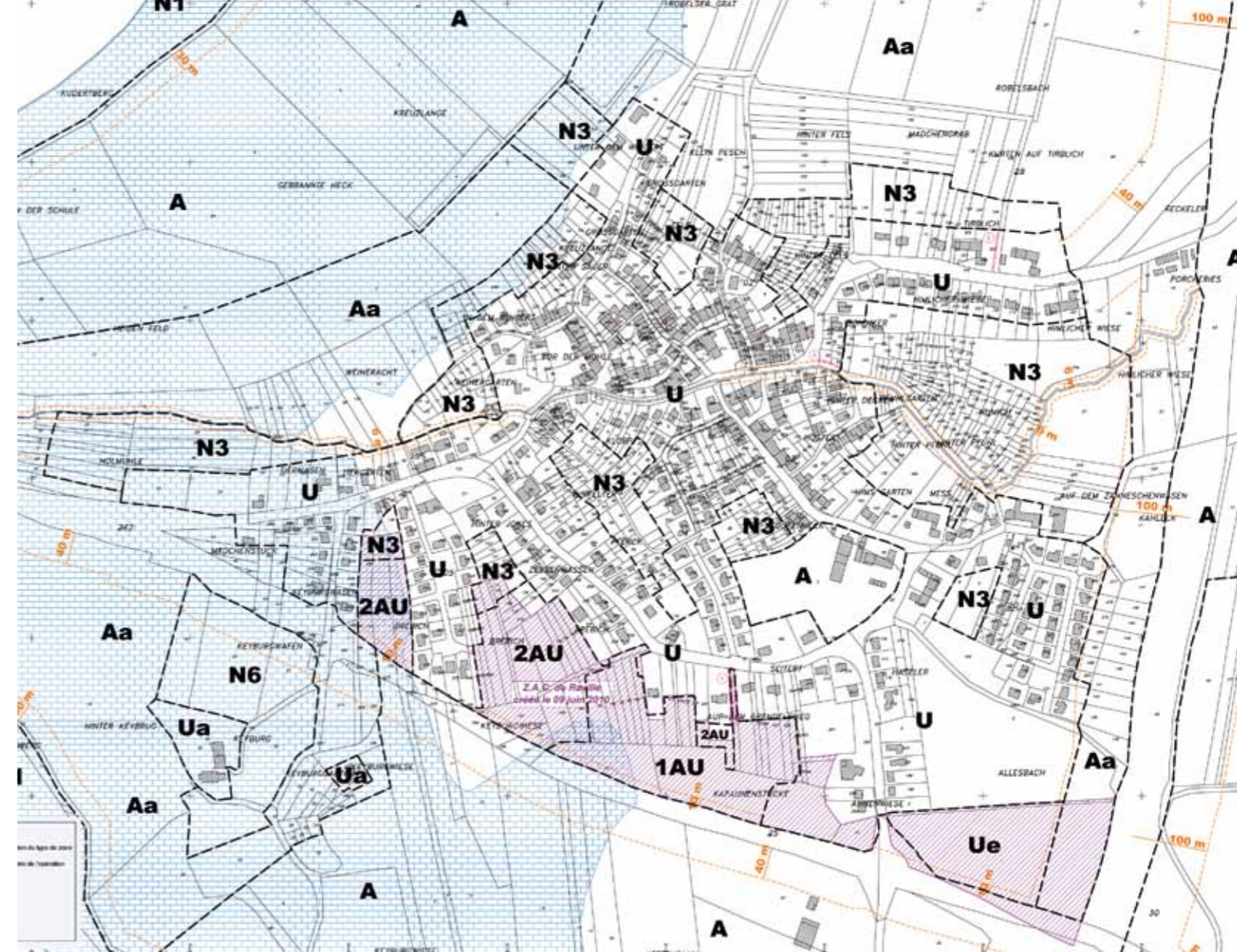
La municipalité poursuit l'achat de terrains

Les lieux dits Klopp, Hinkelter et Pferch occupés par plusieurs vergers, entretenus ou non, sont tout désignés pour concrétiser ce projet. Accessible depuis les rues de l'École, de l'Amitié, Jeanne d'Arc ou encore du Moulin, l'ensemble de cette

zone classée N3 au Plan Local de l'Urbanisme sera dans un proche avenir le poumon vert du village. À l'heure actuelle, bon nombre de parcelles ont été acquises au prix de 1 800 euros l'are pour les parcelles non arborées et de 2 000 euros

l'are pour les vergers en bon état, la superficie totale s'élève à 34 ares.

La commune a par ailleurs acquis une parcelle de 47,10 ares située au Keybourg (section 21 – parcelle 26) pour la somme de 4 496 euros TTC.



Plan de zonage

MODIFICATION DU P.L.U.

Un pas de plus vers l'aménagement de la ZAC de Raville

Par délibération en date du 9 juin 2010, le conseil municipal avait approuvé la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC), c'est-à-dire d'une opération publique d'aménagement d'un espace urbain classé en zone 2AU au plan local d'urbanisme. Situés au sud du village, en bordure de la RD15, les terrains de la future Z.A.C. nommée « de Raville » dont l'aménagement avait été confié à la SODEVAM (Société de Développement et d'Aménagement Nord Lorraine), se devaient de voir leur classement passer de 2AU (zone d'urbanisation future) en 1AU (zone d'urbanisation immédiate). Pour le lancement de la première tranche de l'opération dont la vocation est d'y permettre, essentiellement, de l'habitat (y compris les pavillons seniors), la municipalité se trouvait dans l'obligation de procéder à une modification du P.L.U.

Les principales dispositions de cette rectification du zonage, mais aussi d'une partie de la réglementation (règlement de la zone 1AU) ont été finalement retenues après une enquête publique qui s'est déroulée du 24 juin au 23 juillet 2013. Après avis favorable du commissaire enquêteur qui, dans son rapport, soulignait que « le projet était adapté par son étendue et ses modifications à la création de la ZAC de Raville et qu'aucune opposition marquée ne s'était exprimée sur le terrain (à Kanfen) et parmi les partenaires associés », les conseillers municipaux ont approuvé la modification du P.L.U. par délibération en date du 16 septembre 2013. Les dispositions de cette modification du P.L.U. sont applicables depuis le 20 octobre 2013.



Les petits... et les grands avaient revêtu le costume lorrain pour l'occasion



Cérémonie du 14 juillet sous le soleil

Boucle des Seigneurs de Septfontaines

La 3^e Fête de l'Amitié fut une grande réussite, longue vie à cette belle manifestation !

Le 14 juillet 2013, la commune de Kanfen a accueilli ses homologues de Septfontaines pour célébrer la 3^e Fête de l'Amitié.

Côté luxembourgeois, Marco Boly, bourgmestre de Septfontaines, le collège échevinal représenté par Astrid Mosel-Kneip et Yves Ewen, ainsi que le député Serge Wilmes avaient fait le déplacement pour l'occasion. Côté français, Anne Grommerch, députée de la Moselle, Michel Paquet, Président de la CCCE, les élus locaux et tous les corps constitués avaient répondu présents à l'invitation de Denis Baur.

Après la traditionnelle cérémonie du 14 juillet, mise en musique avec talent par l'harmonie de Septfontaines,

l'assemblée a défilé jusqu'à l'entrée du village pour célébrer l'évènement marquant de la journée. En effet, le dévoilement de la plaque de la « Boucle des Seigneurs de Septfontaines » et son inauguration officielle furent sans conteste le point d'orgue de la journée. Symbole de l'histoire commune entre Kanfen et Septfontaines, cette inauguration traduit les liens et les échanges fraternels créés entre les deux communes. Ce fut également l'occasion pour Roland Di Bartoloméo, adjoint au maire, de faire une passionnante intervention sur le passé glorieux de la commune voisine.

Pour finir, c'est à l'école maternelle que tous les convives se sont retrouvés pour écouter les discours officiels.

FÊTES PATRIOTIQUES

Convivialité retrouvée

Toutes les fêtes patriotiques (8 mai, 14 juillet et 11 novembre) ont été reconduites en 2013 à la grande satisfaction de tous. En effet, beaucoup de Kanfenois ont retrouvé goût à participer à ces cérémonies au

cours desquelles échanges, sourire et générosité sont au rendez-vous. Grâce à la motivation des musiciens de la Lyre et des anciens combattants de Hettange-Grande sans oublier les anciens sapeurs-

pompiers de Kanfen, ces fêtes permettent de rassembler la population autour du monument aux Morts mais aussi d'un verre de l'amitié.

MON MANÈGE À MOI C'EST SAINT-MAURICE

La mairie offre deux tickets à chaque enfant

Un des autres grands rendez-vous festifs de l'année pour les habitants et leurs enfants est incontestablement la fête patronale célébrée en l'honneur de Saint-Maurice. À Kanfen, le symbole est fort car c'est le nom que porte l'église qui domine

le village depuis le Staufenberg. Cet évènement récurrent est organisé de main de maître par la commission « vie sociale ». Les réjouissances tournent autour d'une fête foraine installée du samedi au dimanche sur le parking de l'école primaire. Deux

jours de divertissement à l'entrée du village que les petits Kanfenois attendent dorénavant avec impatience tant pour les tours de manège que pour les friandises et les jeux bien sympathiques.



Inauguration officielle de la fête patronale

Promenade des Animations



Le magicien s'est invité à la table des convives pour proposer ses tours de magie

UN REPAS MAGIQUE !

Des seniors intrigués par un hôte particulier

Les seniors de Kanfen se sont retrouvés dans la salle des fêtes de Zoufftgen, pour partager le traditionnel repas annuel organisé par la commune. La commission « vie sociale » a innové en invitant un véritable artiste de magie, l'illusionniste Dorin. Il a habillé l'après-midi par des interventions de proximité, allant de table en table présenter ses tours. Cela s'appelle la magie close-up. Il a enchaîné des effets de mystère avec aisance et bonne humeur. Un admirateur s'est vite fait remarqué au sein de l'assemblée, monopolisant l'illusionniste : le nouvel abbé Emmanuel Banassim, bon spectateur. Rire, étonnement et émerveillement furent au rendez-vous. Les seniors ont retrouvé leur âme d'enfant !

Le maire, Denis Baur, a profité de cette journée pour honorer les doyens du jour en la personne de Madame Elvire

Mathis et Monsieur René Brendel qui se sont vu remettre un cadeau par la municipalité. Il a par ailleurs souhaité la bienvenue à Monsieur Henri Schuller, Madame Marguerite Bintz et Madame Muriel Jouve.

Denis Baur a également remercié Monsieur Michel Paquet, maire de Zoufftgen et président de la CCCE, pour la mise à disposition de la salle en attendant la construction du nouvel espace socioculturel à Kanfen. Madame Anne Grommerch, députée, a rejoint l'assemblée au cours du repas pour partager un moment de convivialité avec les aînés et apprécier les tours du magicien.

Cette journée marquera longtemps la mémoire des invités par son originalité qui les a emmenés dans un tourbillon de mystères. Vivement l'année prochaine !

OPÉRATION BRIOCHE DE L'AMITIÉ

Les Kanfenois décidément toujours aussi généreux



Les élus, les membres du CCAS et les bénévoles remettent un chèque à M. Alix, Président de l'APEI

Ce n'est pas sans fierté que les membres du CCAS et la commune ont remis le 16 novembre dernier un chèque de 1 495,80 euros à Monsieur Pierre Alix, président de l'association des parents et amis d'enfants inadap-

tés (APEI de Thionville). Ce montant correspond au bénéfice réalisé par la vente de 330 brioches de l'amitié à travers le village. Par leur générosité sans faille, les Kanfenois contribuent ainsi à la réalisation d'ac-

tions dans notre région, par exemple, l'extension de structures spécialisées, l'acquisition d'équipements pour les établissements ou encore le financement d'activités de loisirs.

GRILL-KEBAB & CHAMBRES D'HÔTES

Le secteur économique se développe à Kanfen, deux nouvelles activités commerciales ont vu le jour en 2013

Cette année deux nouvelles activités se sont installées à Kanfen.

Le 22 mars, c'est le restaurant « Lara Kebab » qui a ouvert ses portes au public et vu le nombre de véhicules garés aux abords du restaurant, le succès des débuts est largement confirmé 9 mois plus tard. Yilmaz Enver satisfait désormais toutes les envies de Kebab, dorum, frites et burger dans un espace rénové et convivial.



KEBAB-GRILL « LE LARA » - 11 rue de Volmerange - 57330 KANFEN - tél. : 03 82 88 27 77



Le 10 novembre, Ellen et Philippe Roock ont inauguré quatre magnifiques chambres d'hôtes ouvertes aux personnes désireuses de trouver la quiétude d'un séjour à la campagne.

Il faut se féliciter de telles initiatives car elles contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité de notre commune. Sans compter qu'elles sont également créatrices d'emplois.

Chambres d'hôtes « AUX TROIS FRONTIÈRES »
42 route de Zoufftgen - 57330 KANFEN
tél. : 06 64 92 66 00
Courriel : auxtroisfrontieres@yahoo.com
www.auxtroisfrontieres.fr



La troupe de l'Île en Joie a séduit le public Kanfenois avec sa pièce « Espace menacé »



Shenandoah, quatre musiciens, dont Marcel (à droite sur la photo), guitariste et... Kanfenois !

Place de la Comédie

THÉÂTRE ET CONCERT : UN DUO GAGNANT

Cette année encore la municipalité a organisé un week-end « animations culturelles »

Quand, bien avant le début du spectacle, le public s'agglutine devant les portes encore fermées de la grange du presbytère, c'est que la soirée se présente sous de bons auspices ! Et, en effet, les spectateurs ne s'y sont pas trompés, les aventures d'un groupe de randonneurs enfermés dans un refuge de haute montagne ont mis les zygomatiques de l'assemblée à rude épreuve ! Encore un grand merci à la troupe de l'Île en Joie qui a su, pour la deuxième année consécutive, ravir le public kanfenois.

Le deuxième jour fut consacré à la musique et plus particulièrement au country-rock. Les quatre musiciens du groupe Shenandoah sont montés sur scène pour jouer pendant plus de deux heures.

Traditionnellement, les concerts attirent moins de public que le théâtre, c'est bien dommage, car cette année encore, le spectacle était de qualité et méritait une salle comble. Pour 2014, nous espérons une assemblée pleine de mélomanes ! À bon entendeur !

Les rires du public kanfenois, preuve à l'appui.



L'EXTINCTION DES FEUX DU « PATURAL »

Si Hayange, cité du fer, m'était contée.

Au moment où s'achevait justement la lutte des sidérurgistes pour préserver leur outil de travail et qu'Arcelor-Mittal entérinait l'extinction définitive des hauts fourneaux de Hayange et de l'aciérie de Sérémange, il était intéressant de rappeler aux Kanfenois curieux le passé industriel glorieux de la vallée de la Fensch. C'est ce qu'ont tenté d'illustrer Jacques Brunel et Roland Di Bartoloméo en proposant au public un montage audiovisuel de quarante minutes retraçant l'histoire de la sidérurgie dans la vallée de la Fensch. Du rachat, en 1704, des forges de Hayange par Jean Martin Wendel, fondateur de la célèbre dynastie des Maîtres de Forges, à la nationalisation de la sidérurgie en 1981. Près de trois siècles d'industrialisation ont été évoqués avant que les

conférenciers animent un débat évoquant l'inéluctable déclin de la filière liquide depuis le glissement de la sidérurgie vers l'eau, avec la construction des complexes de Dunkerque puis de Fos et la mondialisation de l'économie. Optimistes, les auteurs ont tenu à souligner ensuite les atouts que possédait encore la vallée des « Hommes du Fer ». Si ULCOS et les hauts fourneaux de Hayange appartiennent désormais au passé, l'avenir est porté par l'USIBOR (acier hightech) produit à Florange, par la recherche, avec le projet L.I.S. (Low Impact Steelmaking) et surtout par la fabrication des rails dans l'usine TATA-STEEL de Hayange-Nilvange, un site encore plus ancien (1897) que celui des hauts fourneaux du Patural (1907).

Roland Di Bartoloméo en « maitre de cérémonie » lors de la conférence sur l'histoire de la sidérurgie dans la vallée de la Fensch





La zone centrale de la ZAC de Raville avec les quatre phases d'aménagement prévues

ZONE CENTRALE

7 hectares dédiés à l'habitat, aux pavillons seniors et aux structures de services

Ce projet phare arrive en phase d'achèvement administratif. En effet, le conseil municipal a voté en octobre dernier le dossier de réalisation.

Pour rappel, la zone est située le long de la RD 15, entre le lotissement Meilbourg et celui des Tilleuls et s'étend sur 7 hectares. Elle est marquée par la volonté municipale de tisser une trame urbaine homogène autour des pôles constitués par la zone d'activités et de loisirs et par le complexe scolaire.

Dès l'origine du projet, l'implantation d'équipements et de services était envisagée : maisons seniors, école maternelle, salle socio-culturelle, accueil de soins et commerces. Il s'agit en effet de développer une zone mixte et non une simple zone d'habitat.

Si nos tout petits peuvent déjà profiter de leur nouvel établissement scolaire, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour équiper la zone comme prévu. D'autant que l'évolution du dossier a pris du retard en raison, d'une part, de la définition du périmètre avec les propriétaires et, d'autre part, du processus d'acquisition des terrains long et fastidieux.

Mais le dossier de réalisation est maintenant entériné et le développement de la zone peut désormais être envisagé sereinement. Quatre grandes phases d'aménagement sont prévues sur 20 ans car bien évidemment, il ne s'agit pas d'urbaniser les 7 hectares en un temps record par de l'habitat individuel (70 à 90 maisons isolées ou jumelées), intermédiaire (10 à 12

maisons en bande) et collectif (15 à 20 appartements).

Dans le cadre de la réalisation de la première tranche de la ZAC de Raville qui s'étalera sur 3 à 4 ans, la commercialisation de 15 parcelles a débuté en octobre dernier à l'arrière de l'actuelle école maternelle. Dès 2014, cette opération se poursuivra en une ou deux phases avec la construction de maisons seniors à l'arrière du gymnase. In fine, une douzaine de maisons en bande seront louées aux personnes âgées intéressées par cette offre. Concernant cette phase, les travaux de voirie sont prévus pour le printemps 2014.

À partir de 2018, les phases 1.1 et 1.2 se développeront et il faudra donc patienter pour voir les phases 3 et 4 sortir de terre.

ZAC de Raville



Vue 3D de la première cellule commerciale : la future boulangerie

ZONE EST

3 hectares dédiés aux loisirs et au développement économique

La zone Est, plus particulièrement destinée aux activités de loisirs, intègre déjà le court de tennis, le city stade et le parking de covoiturage. Après la construction de l'espace socio-culturel, ce sera au terrain de pétanque de voir le jour. Toute la zone sera aménagée (création de chemins, plantations et végétalisation) de façon à ce qu'elle

devienne un endroit de promenade et de détente.

Mais la commune participe également au développement économique en favorisant l'implantation de commerces de proximité. En effet, elle a fait le choix d'installer plusieurs cellules commerciales sur une superficie totale de 450 m².

Nous vous l'annonçons lors du

précédent bulletin annuel, le premier commerce à s'installer sera bien une boulangerie. Après de nombreuses « péripéties » et tracasserie administratives, le permis de construire a été accordé le 9 décembre 2013 et les travaux vont pouvoir commencer.



Vue 3D du projet retenu par le conseil municipal

Avenue des Grands Travaux

ESPACE SOCIO-CULTUREL

Dernière ligne droite avant la pause de la première pierre

Longtemps attendu, ce nouvel équipement entre dans sa phase de réalisation.

Bien avant cette étape, une commission ad hoc a été créée afin d'étudier le projet. Constituée de 6 conseillers municipaux, cette commission a eu à cœur de visiter d'autres réalisations équivalentes afin de confronter leurs idées à la réalité : capacité d'accueil, surface de la salle principale, espace scénique nécessaire ou non, type et taille de cuisine, espaces de rangement, espace de réunion... Autant de questions qui ont trouvé réponse sur le terrain et qui ont permis de fixer le cahier des charges.

Au final, quatre cabinets d'architectures ont été sélectionnés et ont présenté leur projet à l'équipe municipale. C'est le cabinet « Atelier d'Architecture du Parc » de Nancy qui a été retenu pour la conception de cet équipement. Le projet comporte un bâtiment de 450 m² dont 220 m² pour la salle équipée d'une scène fixe. On y trouvera également une cuisine, un bar, des sanitaires et une pièce de 32 m² pour les réunions d'associations. Une grande surface vitrée donnera sur une terrasse. L'accès au bar et aux sanitaires pourra se faire tant par l'intérieur que par l'extérieur, ce qui permettra des utilisations concomitantes.

Les appels d'offres ont été lancés et l'attribution des lots a été votée lors de la séance du conseil municipal du 2 décembre.

Le projet est scindé en 13 lots pour un montant de 826 000 € HT attribués à des sociétés locales.

À cette somme il faut ajouter 57 000 € au titre de la réalisation de la voirie et des réseaux divers. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés et le pourcentage de subventions attendu est d'environ 70 %.

Le permis de construire a été accordé et les travaux devraient débuter au printemps prochain.

travailleurs frontaliers seront aussi très utiles lors des manifestations dans la future salle communale.

Ci-contre : Plan d'implantation des équipements

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Avant le début des travaux de la salle communale, le préfet de région a prescrit un diagnostic archéologique

Le jeudi 17 octobre 2013 au matin, une grue a été aperçue sur les terrains à proximité du city stade et du parking de covoiturage. Selon certains observateurs, elle s'est mise à creuser des tranchées de-ci de-là, même en plein milieu du terrain de pétanque !

Pas de panique, lors d'une opération d'aménagement réalisée sur le territoire d'une collectivité, l'État peut prescrire un diagnostic archéologique.

Et justement, le terrain où doit être construite la future salle communale est situé dans un périmètre susceptible de receler des vestiges archéologiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que le préfet de région a prescrit ces fouilles. Mais aux dernières nouvelles, l'archéologue de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) n'aurait rien trouvé de probant.



PARKING DE COVOITURAGE

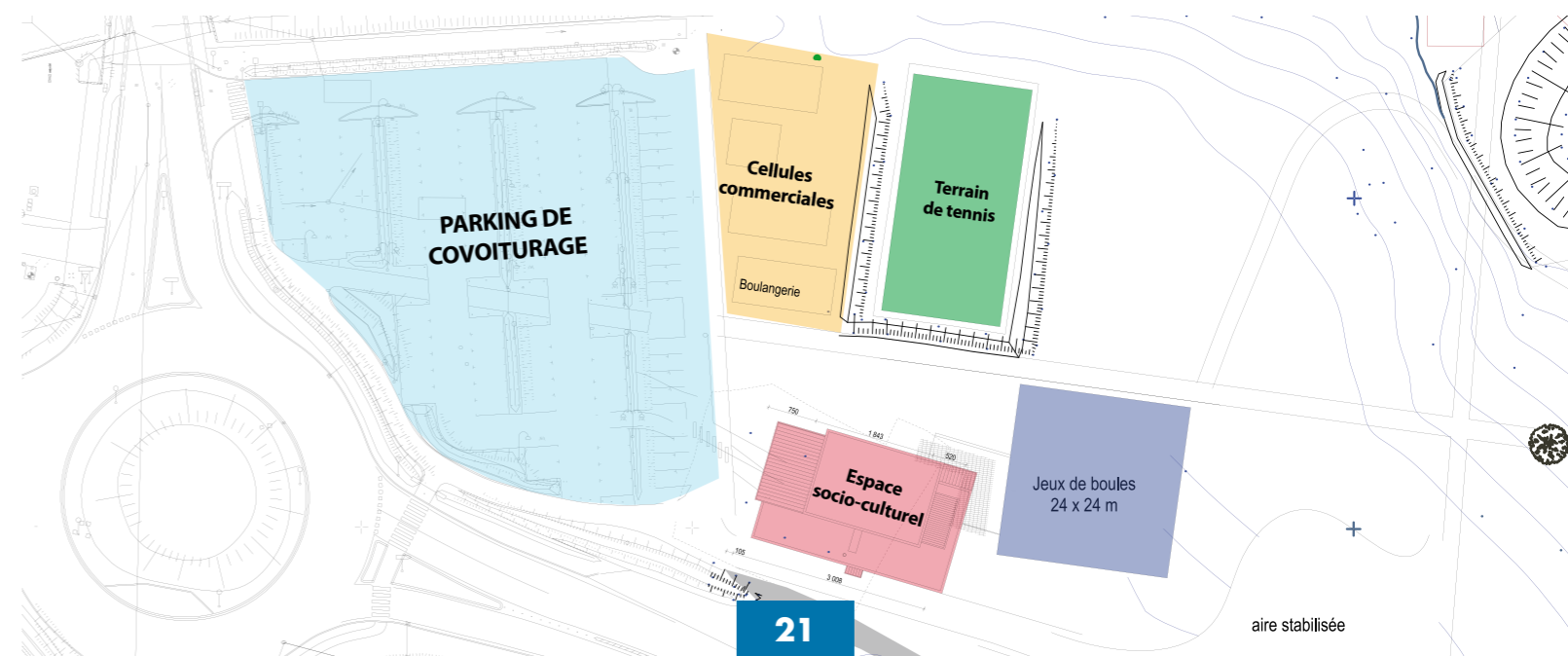
Vingt places supplémentaires à la grande satisfaction de tous

Une vingtaine de places s'ajoutera à celles existantes pour porter la capacité du parking à 103 places. Il est également prévu de réaliser six emplacements « dépose-minute » réservés à

la clientèle des futures cellules commerciales.

Le coût s'élève à 40 278 euros HT subventionné à 70 %.

Ces places utilisées en semaine par les





Rue de la Kissel

RENDRE SON VRAI VISAGE À LA KISSEL

Restauration des cours d'eau par le Syndicat de la Kissel

Le programme de restauration de la Kissel, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom et Environs, est actuellement en cours. Dans le cadre de ces travaux, la commune de Kanfen est concernée pour deux cours d'eau : le Muhlgraben et la Kissel. Ces deux rivières ont vu leur végétation restaurée.

Cette opération consiste en l'enlèvement des embâcles, l'élagage de certains arbres, la coupe des branches basses et l'élimination des déchets de toutes natures afin de rétablir une section d'écoulement correcte.

En effet, la végétation permet :
- de protéger les berges de l'érosion,
- de créer des zones d'ombrages pour limiter le réchauffement de l'eau non favorable à la vie aquatique et favo-

risant la prolifération d'algues dans le cours d'eau,
- de redonner une entité paysagère aux cours d'eau.

Par ailleurs, le Syndicat a proposé à la commune et aux riverains une végétalisation des berges de la rue de la Kissel. Cette proposition a été acceptée par la commune et les travaux devraient être effectués avant fin avril 2014.

Enfin, une exploration du tunnel sous chaussée situé sous la RD 56 (rue du Moulin) doit être réalisée par le Conseil Général de la Moselle (propriétaire de l'ouvrage). Une première intervention subaquatique a déjà été effectuée et une autre sera prochainement programmée afin de terminer l'inspection de l'ouvrage fortement envasé.



Les techniciens se préparent à explorer le passage couvert situé sous la RD56

BAIN DE JOUVENCE POUR LA MAIRIE

Escalier, parvis, façade nettoyée, la mairie a retrouvé une seconde jeunesse

Certains diront « encore des travaux pour le bâtiment de la mairie » ? Vu l'état de dégradation des escaliers du parvis résultant de plusieurs hivers lorrains assez rigoureux, ce n'était pas un luxe mais une nécessité d'entreprendre quelques travaux pour remettre en sécurité l'accès principal des lieux. C'est le choix de l'équipe municipale qui a décidé de procéder à une réhabilitation complète du parvis afin que la collectivité soit tranquille pour plusieurs décennies.

L'entreprise Chanzy Pardoux a été retenue pour effectuer les travaux au regard de ses compétences et expériences dans la restauration des

bâtiments publics. Les travaux, pour un montant de 52 821,93 € TTC, ont consisté à la réfection de l'escalier et du parvis ainsi qu'au nettoyage de la façade. Il ne reste plus qu'à réfléchir au fleurissement de ce bâtiment communal pour la prochaine saison afin

de faire honneur à notre 1^{ère} fleur obtenue cette année et à notre participa-



tion au palmarès du concours fleuri des bâtiments communaux.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC MOINS CHER

Des lampes à iodures métalliques ou à vapeur de sodium pour réduire la facture électrique

De nombreuses communes se penchent sur la question de la réduction du coût de l'éclairage public. Si certains villages ont fait le choix radical d'éteindre les lumières la nuit, d'autres comme Kanfen ont opté pour une autre solution avant que la loi ne les y contraigne.

En effet, le conseil municipal a fait le choix du remplacement des lumières

type « boules diffusantes » installées dans les lotissements Cantevanne, Tilleuls et sur le parking de l'école Jean de Raville. Pour un coût de 34 000 € HT, 35 lampadaires ont été équipés d'ampoules de nouvelle génération (lampes à iodures métalliques ou à vapeur de sodium). Cette opération s'inscrit dans la campagne menée par l'ADEME pour rénover l'éclairage

public dans les communes de moins de 2 000 habitants. À ce titre, les travaux sur Kanfen ont été subventionnés à hauteur de 12 600 € soit 360 € par point lumineux. Le potentiel de réduction des consommations est estimé à 50 %.

ADEME est l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ERA RUE DE L'AMITIÉ

L'enfouissement des réseaux se poursuit dans notre commune

Le programme d'enfouissement des réseaux aériens a progressé cette année afin de rattraper le retard acquis en la matière sur les voiries d'intérêt communal.

Désormais, la rue de l'amitié est libérée de ses fils, l'enfouissement a été mis en œuvre en deux tranches.

Le montant engagé pour ces travaux d'enfouissement s'élève cette année à 116 693 € TTC.

À noter, l'engagement financier et technique de la Communauté de Communes de Cattenom aux côtés de la commune puisque l'ensemble des voiries enregistre maintenant un réseau enfoui à 40 %. (Voiries d'intérêt communautaire et voirie communale).

De nouveaux candélabres ont été installés en remplacement des anciens poteaux en béton rue de l'Amitié



VÉHICULE COMMUNAL

Un nouveau véhicule pour plus d'efficacité et de sécurité



Chacun se souvient de la mythique camionnette Ford rouge utilisée, dans un premier temps, par les pompiers et transformée ensuite, en véhicule utilitaire pour les ouvriers municipaux. Son heure ayant sonné, la commune s'est dotée, en mai 2013, d'un nouveau camion. Ce nouveau véhicule est utilisé pour le transport de matériels et de machines, pour la collecte des tontes, des coupes de haies, etc. C'est un investissement de 28 680 € TTC

Place de la Jeunesse

L'ÉCOLE PRIMAIRE S'AGRANDIT

Une nouvelle classe a été créée à la rentrée 2013



Ci-contre :
La nouvelle classe de l'école primaire en cours d'achèvement

Ci-dessous :
Quelques semaines après, le tableau blanc interactif est installé et la classe est opérationnelle

L'ouverture de classe demandée par les enseignants et acceptée par Madame Engler, inspectrice de l'éducation nationale, nécessitait une réaction rapide de l'équipe municipale afin d'être prêt pour la rentrée 2013. Les travaux ont ainsi débuté dès le mois d'avril pour s'achever la veille de la rentrée.

D'une superficie de 58 m², la salle a bénéficié des mêmes équipements (TBI) que les autres.

Cette ouverture de classe profite à tous, car les effectifs par salle passent de 30 écoliers à 20. Toutes les conditions sont réunies pour que les enfants et les enseignants travaillent dans la sérénité.

Le montant des travaux s'élève à 70 182 € TTC (mobilier compris).



Seule ombre au tableau pour l'instant, l'absence de préau dont la réalisation doit faire l'objet d'une étude

en vue d'une inscription dans un prochain exercice budgétaire.



LE CITY STADE : UN BEAU SUCCÈS

Comme chacun peut le constater, le city stade ne désemplit pas.

Dès 2008, la commune s'est penchée sur l'élaboration du PLU et la création d'une zone sportive à l'entrée du village afin de répondre aux besoins de services d'une population qui a choisi le village de Kanfen pour son caractère rural.

Le projet de zone sportive comprenant un cours de tennis, un city stade et un terrain de pétanque est aujourd'hui en partie réalisé.

La construction du city stade fait suite

à une demande constante d'une population d'adolescents qui représente environ 130 enfants. En effet, cette tranche de la population ne disposait d'aucune installation lui permettant de pratiquer des activités sportives en dehors du cadre des associations présentes sur la commune.

Depuis avril, les « clés » du city stade ont été remises aux jeunes de notre village et comme chacun peut le constater, le succès est au rendez-vous! En

effet, quelles que soient les conditions climatiques, cette aire de jeux grouille de jeunes sportifs adeptes de ballons ronds (basket, football, handball), tout y passe!

En ce qui concerne l'aspect financier, cette réalisation aura coûté 71 992 € TTC, subventionnée à hauteur de 41 % par le Conseil Général, le Conseil Régional, la CCCE et une dotation parlementaire.

SAINT-NICOLAS

Le Saint patron de la Lorraine a rendu visite aux enfants des écoles le 6 décembre

Devant les petits écoliers Kanfenois, ce gentil bienfaiteur en impose par son grand âge, sa longue barbe blanche et sa tenue vestimentaire solennelle caractérisée par une robe en coton blanc, une cape rouge et des gants blancs. Comme chaque année, il est venu récompenser les enfants de maternelle et de primaire par quelques friandises, oranges, petits gâteaux, chocolats et bonbons. Son visage souriant et amical jure avec celui du père Fouettard mais les enfants n'ont rien eu à craindre tant ils ont tous été sages au cours de l'année.



« EMPLOIS AVENIR »

La commune a recruté deux jeunes en « emplois avenir », le sous-préfet était présent.



Le sous-préfet de Thionville, Etienne Stock, s'est déplacé en personne à Kanfen le 28 mars 2013 pour la signature d'une convention concernant la création de deux « emplois d'avenir » dans notre commune. Il est à noter que Julien Ulrich et Maxime Pellanda sont les deux premières « recrues » à signer ce type de contrat sur le canton de Cattenom. Pour rappel, l'État finance durant toute la période, 75 % du salaire brut à hauteur du SMIC. La Région Lorraine, quant à elle, s'engage dans le cofinancement d'actions de formation. Julien, qui demeure à Kanfen, est plus particulièrement chargé de l'entretien des espaces verts et du nettoyage du village. Maxime, originaire de Boust, est en charge également des espaces verts, mais aussi de l'entretien des machines (sa formation initiale), de l'entretien des bâtiments et des préparations des cérémonies.

JEUNES DIPLÔMÉS

Six jeunes diplômés ont été récompensés par la municipalité

Bac mention « Très bien », Licence, Master, la cuvée 2013 est sensiblement équivalente aux précédentes. Lors d'une cérémonie conviviale le 23 août dernier, les 6 diplômés de l'année ont reçu des bons d'achat à Cultura en récompense de leur travail.

Félicitations à : Marie Baur (Master II), Jonathan Bonnet (Licence), Clarisse Colin (Master II), Chloé Delhomme (Bac mention TB), Mathieu Nennig (Bac mention TB), Aurore Suss (Licence).



REMISE OFFICIELLE DE LA CARTE D'ÉLECTEUR

18 ans rime avec droit de vote !



De gauche à droite : I. Renoir, M. Kiffert, C. Borre et D. Baur

Le droit de vote est, d'une certaine façon, une passerelle vers l'avenir et ils sont 6 jeunes à avoir atteint, en 2013, l'âge qui leur permet de participer à la vie républicaine. Au cours de la cérémonie que la commune a organisé pour la remise officielle de la carte d'électeur, le maire a rappelé l'importance du droit de vote qui n'a pas toujours existé. Il est le fruit d'une longue évolution de nos institutions et du combat mené par ceux qui nous ont permis de bénéficier de cette liberté fondamentale. Voter n'est pas seulement un droit mais c'est aussi un devoir pour défendre les principes et les valeurs de notre république qui figurent dans le livret citoyen qui a été remis aux deux nouveaux électeurs qui se sont déplacés.

Rue des Écoles



Maternelle petite section • Mme Mangeard (ATSEM) et Mme Barbaras (enseignante)



Maternelle grande section • Mme Nierenberger, directrice de l'école maternelle



CP • Mme Kuzemka (AVS) et Mme Mommati (enseignante)



CE2-CM1 • Mme Schrobiltgen



CE1-CE2 • Mme Franck



CM1-CM2 • M. Tchrowski, directeur de l'école élémentaire

NEUF MOIS, QUINZE BÉBÉS !

Les cigognes ont déposé 15 petites têtes blondes sur la commune.



- Eylan INCI** né le 18 mars 2013
- Livia HUPPERT** née le 24 mars 2013
- Yohan ERNIE** né le 15 avril 2013
- Prudence VILLAUME** née le 19 avril 2013
- Lou-Anne KALAJIAN** née le 9 mai 2013
- Gabriel BABE** né le 29 mai 2013
- Nolan TOGNI** né le 7 juillet 2013
- Adrien FALK TAVARES** né le 25 août 2013
- Eva GOFFLOT** née le 28 août 2013
- Maël PICONE** né le 5 septembre 2013
- Nathan JAHNKE** né le 14 octobre 2013
- Louna TRINEL** née le 26 octobre 2013
- Benjamin ZAÏONZ** né le 29 octobre 2013
- Victor WEITZ** né le 27 novembre 2013
- Eva FREITAS BARBOSA** née le 2 décembre 2013

HUIT MAMANS

Réception de la fête des Mères : photo de famille



Le 29 mai, la commune a invité les 14 jeunes mamans dont les enfants sont nés entre juin 2012 et juin 2013 à la traditionnelle réception de la fête des Mères. Huit couples ont répondu à cette invitation. Ils ont été reçus par le maire et ses adjoints. Denis Baur, a indiqué que 2012 avait été une année particulièrement riche, avec la naissance de 14 enfants dont 8 garçons et 6 filles. L'année 2013 le sera également avec 14 naissances

déjà enregistrées à la date de réalisation de ce document. Il a ensuite fait l'éloge du rôle des femmes et des mères : « La fête des Mères doit en effet être l'occasion de rendre hommage à toutes les femmes et particulièrement celles qui concilient, comme nombre d'entre vous mesdames, vie familiale et vie professionnelle. Il est important de souligner le rôle primordial des parents, et notamment des mères, qui doivent accom-

pagner leurs enfants en les aidant à devenir à leur tour des femmes et des hommes responsables, futurs citoyens porteurs des valeurs de la République ». Après la traditionnelle photo de famille et la remise des bouquets de fleurs par les élus, toute l'assistance s'est retrouvée autour d'un verre de l'amitié, parfaite occasion pour lier connaissance et préparer l'entrée à l'école maternelle.

LES MARIÉS DE L'AN 2013

Cinq couples se sont dits « oui » dans la nouvelle salle des mariages. Tous nos vœux de bonheur aux heureux élus !



1^{er} juin 2013
Stéphanie Bickel
et Lionel Lecourtier

15 juin 2013
Laurinda Pereira Rafael
et Thomas Fievet

27 juillet 2013
Audrey Remy
et Damien Bencivenni

14 septembre 2013
Christelle Lorenzi
et Dominique Gilbert

25 octobre 2013
Cynthia Manenti
et Philippe Bach

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Créer un sentiment d'appartenance



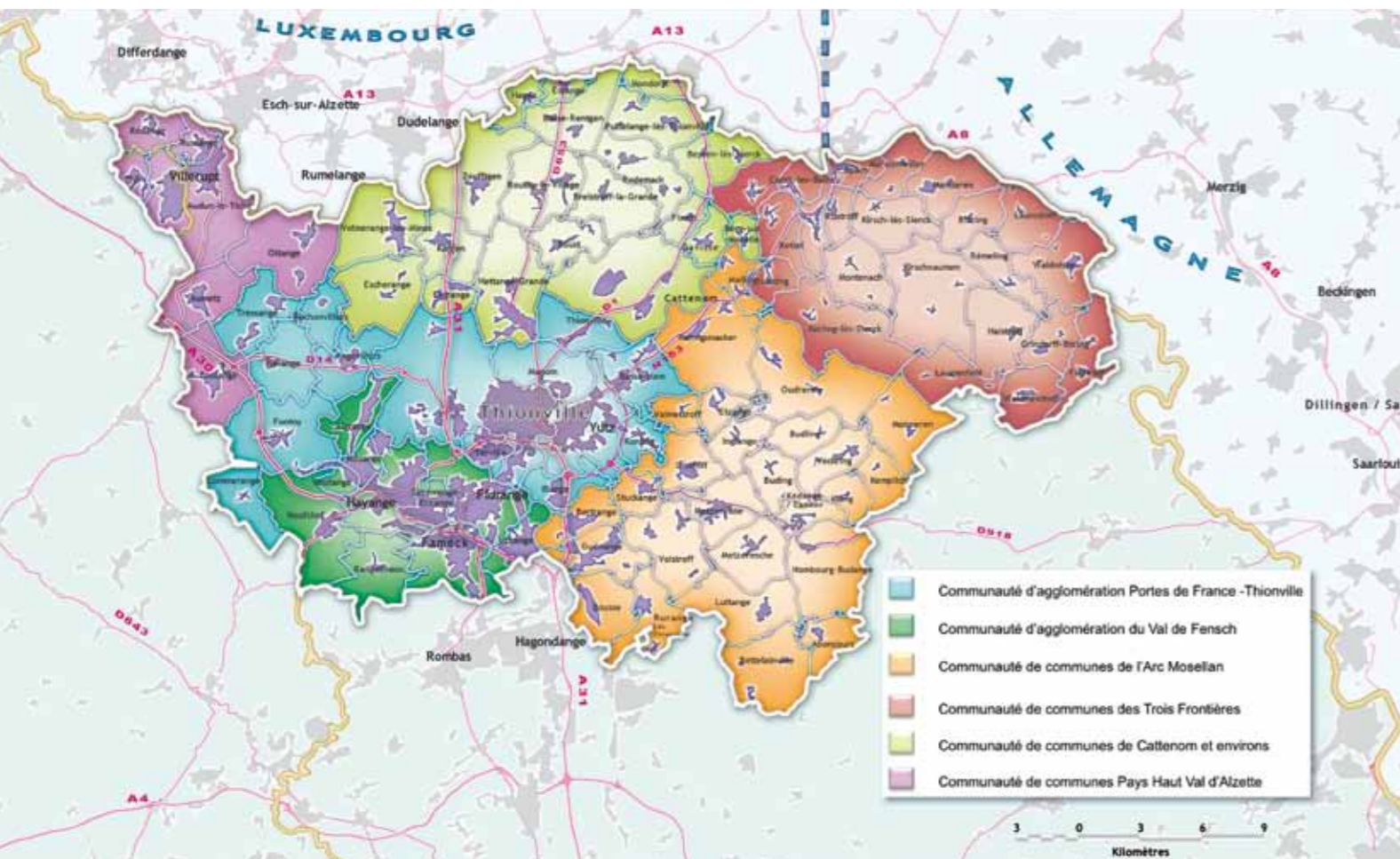
Chaque année, la commune de Kanfen organise une cérémonie d'accueil pour souhaiter la bienvenue aux personnes nouvellement établies sur son territoire. Ce moment permet de mieux faire connaissance avec le village et ses autorités. Le maire, ses adjoints et les présidents d'associa-

tions présentent tout à tour un aspect particulier de la commune, les activités et les infrastructures. C'est l'occasion d'informer les résidents fraîchement installés sur les activités sportives, de loisirs et culturelles. 2013 n'a pas échappé à la tradition. Ce sont un peu plus de trente

nouveaux foyers qui ont été conviés le 15 novembre dernier. Les participants sont repartis avec une myriade d'informations pratiques sur le village devenu le leur !



- Mme Odile KAYSSEN née BECKER décédée le 18 janvier 2013 à l'âge de 80 ans
- M. Daniel KIHM décédé le 3 avril 2013 à l'âge de 67 ans
- Mme Virginie BOURDEAUX née HIM décédée le 31 août 2013 à l'âge de 85 ans
- M. Nicolas VELFRINGER décédé le 29 septembre 2013 à l'âge de 85 ans



Allée des Communautés

LE SCOTAT

Un document d'urbanisme opposable au P.L.U.

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le SCOT de l'agglomération thionvilloise, appelé SCOTAT, concerne un territoire composé de 6 communautés de communes et d'agglomération regroupant au total 99 communes (carte ci-dessous). Notre canton de Cattenom et par conséquent la commune de Kanfen, font partie de cette planification territoriale. Ce document est actuellement en cours d'élabora-

tion et dès son approbation, vraisemblablement en 2014, les P.L.U. devront se mettre en conformité avec les prescriptions du SCOT dans un délai de 2 à 3 ans.

Concrètement, ce document de planification définit une vision stratégique, cohérente et fonctionnelle du pays thionvillois pour les 20 ans à venir. L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a été engagée en janvier 2010 et au regard des discussions menées jusqu'ici par le comité syndical, deux grands objectifs en ressortent : densifier le bâti et préserver ainsi les espaces naturels. Ces orientations vont par conséquent conduire les communes à s'inscrire dans la densification. Pour Kanfen, qui se situe dans la zone des centralités de proximité du SCOTAT, la prescription

serait de 32 logements/ha, c'est-à-dire des parcelles de 3 à 4 ares pour des constructions de maisons individuelles. Élus et habitants des villages du pays thionvillois, seront-ils prêts pour cet avenir urbanistique qui n'a qu'une seule ambition : réduire l'étalement du développement urbain pour protéger les espaces agricoles et boisés ? Sans doute ce procédé sera imposé dans des lotissements en pourcentage pour diversifier l'offre en habitation. Pour l'heure, le commissaire-enquêteur a reçu le public les 18 novembre et 3 décembre à la CCCE afin de recueillir les éventuelles observations de la population.

Plus d'informations sur : <http://scot-agglo-thionvilloise.proscot.fr>

ASSAINISSEMENT

Des travaux pour un raccordement à un système d'assainissement collectif

Cette année est marquée par le début des travaux relatifs à l'assainissement collectif sur le ban communal.

Cette opération s'effectuera en deux phases. Dans un premier temps, les travaux de pose de la canalisation de transfert entre Kanfen et la future station d'épuration ont été entrepris et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Dans un second temps, la construction de la station d'épuration sur Hettange-Grande et les travaux relatifs à la collecte des effluents dans notre village qui doivent débiter au printemps 2014.

Tout ce programme d'assainissement a été approuvé par le Conseil de Communauté. Le montant des travaux pour cette opération s'élève à 6 500 000 € HT. Ces travaux d'assai-



nissement engagés par la CCCE sur l'ensemble du territoire communal ont nécessité un relèvement de la taxe d'assainissement qui a été portée à 1,70 € par m³ d'eau consommé.

L'enfouissement des canalisations le long de l'autoroute A31 reliant Kanfen à la station d'épuration est en cours de réalisation.

TOUR DE MOSELLE

Le 28^e Tour de Moselle a fait étape une journée entière à Kanfen



Départ en douceur de la rue d'Hettange pour l'étape de 104 km

Samedi 15 septembre, 9h30...

Les premiers coureurs s'élancent pour un contre-la-montre de 16 km entre Molvange et Kanfen avec une arrivée en haut du Keybourg. La pluie est présente, les traits sont tirés, on sent que l'épreuve n'est pas à la portée du premier venu... Toute la mati-

née les sportifs s'égraineront devant l'église Saint-Maurice.

À l'issue de cette épreuve, Julien Alaphilippe s'empare du maillot blanc de leader qui lui sera remis par Michel Paquet, président de la CCCE.

15 h : Denis Baur, vice-président en charge des sports, donne le départ

de la deuxième étape de la journée Kanfen-Kanfen pour un parcours de 104 km.

Seules les conditions météorologiques n'étaient pas au rendez-vous. Pour le reste, la CCCE, partenaire officiel du Tour de Moselle, et la commune de Kanfen avaient tout mis en œuvre pour que la fête soit réussie. Les amateurs de cyclisme ont pu trouver pédale à leur pied. En plus de l'étape de la 28^e édition du Tour de Moselle, des animations avaient été prévues sur le parking du gymnase communautaire de Kanfen :

- l'ex-champion du monde de trial, Bruno Arnold a fait une démonstration de son talent,
- la section VTT du VC Hettange-Grande a également montré son savoir-faire,
- des segways étaient à la disposition du public pour essai,
- et la sécurité routière était présente pour dispenser de précieux conseils.



Rue de la Contribution

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT

1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement... et d'autres taxes.

Cette réforme se fixait deux objectifs :

- **la simplification**, par la diminution du nombre de taxes, la fin des neuf catégories de constructions, la suppression des exonérations en fonction du nombre de taxes.

- **la souplesse**, en sectorisant les taux pour échapper, éventuellement, au taux unique, en laissant aux collectivités la liberté de la fixation du ou des taux. Était ainsi instituée, pour améliorer le rendement, une taxe d'aménagement (pour remplacer entre autres la taxe locale d'équipement) et un éventuel versement pour sous-densité destiné à lutter contre l'étalement urbain. Dans notre commune, la municipalité

respectueuse de l'esprit du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) n'a pas retenu la taxe pour sous-densité et seule s'applique désormais, depuis le 1^{er} mars 2012, à toutes les constructions, la taxe d'aménagement. Cette taxe est constituée de trois parts : une part qui revient à la commune, une autre prélevée par le Conseil Général et la dernière destinée à financer les fouilles archéologiques préventives.

L'assiette de la T.A. (applicable au 01/01/2014), repose sur la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur sous plafond est supérieure ou égale à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des

façades, déduction faite des vides et des trémies. La surface de plancher ainsi retenue est multipliée par une valeur forfaitaire au m² — révisée au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme (724 € en 2013) —, le tout multiplié par le montant de la taxe en vigueur (3 % à partir du 1^{er} janvier 2014). Le même calcul est appliqué pour la part départementale et celle réservée aux recherches archéologiques préventives. Pour les maisons d'habitation, la valeur forfaitaire bénéficie d'un abattement de 50 % pour les 100 premiers mètres carrés de locaux à usage d'habitation principale.

EXEMPLE DE CALCUL (2013)

Maison d'habitation de 120 m² avec 2 places de stationnement extérieures (taux communal de 3 %) - Valeur forfaitaire au m² = 724 €

Pour vos constructions annexes du type abris de jardin, bûchers, serres et abris pour animaux dont l'emprise au sol ne dépasse pas 20 m², le Conseil Municipal a accepté le reversement à hauteur de 75 % de la part communale de la taxe d'aménagement.

	SURFACE TAXABLE		VALEUR FORFAITAIRE			
PART COMMUNALE	Surface taxable	100 m ²	X	362 €	X 0,03	= 1086 €
	Surface taxable	20 m ²	X	724 €	X 0,03	= 434,40 €
	Place de stationnement	2	X	2000 €	X 0,03	= 120 €
PART DÉPARTEMENTALE	Surface taxable	100 m ²	X	362 €	X 0,02	= 724 €
	Surface taxable	20 m ²	X	724 €	X 0,02	= 289,60 €
	Place de stationnement	2	X	2000 €	X 0,02	= 80 €
TOTAL GÉNÉRAL						2734 €

RAPPEL : LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les types d'autorisations d'urbanisme les plus fréquentes

Les travaux de construction soumis à un permis de construire :

- les constructions nouvelles dont l'emprise au sol ou la surface de plancher dépassent 20 m²
- les travaux sur les constructions existantes qui ont pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 40 m² (si P.L.U.)
- les travaux sur les constructions existantes s'ils ont pour effet la création entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter les dites surfaces de l'ensemble de la construction au-delà de l'un des seuils fixés à l'article R.431-2 du code de l'urbanisme
- les travaux sur les constructions existantes qui ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade d'un bâtiment et qui s'accompagnent d'un changement de destination.

Les travaux de construction soumis à une déclaration préalable :

- les constructions nouvelles dont l'emprise au sol ou la surface de plancher sont inférieures ou égales à 20 m²
- les piscines dont le bassin à une surface inférieure ou égale à 100 m² qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, ne dépasse pas 1,80 m
- les murs de clôture édifiés sur l'alignement le long du domaine public
- les travaux de ravalement et tous les autres travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant
- les changements de destination d'un bâtiment existant

entre les différentes destinations, sans modification de façade

- les travaux sur des constructions existantes dont l'emprise au sol ou la surface de plancher sont supérieures à 5 m² et qui répondent aux critères cumulatifs suivants : emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² et surface de plancher inférieure ou égale à 20 m². Ces seuils sont portés à 40 m² pour les projets situés en zone urbaine d'un plan local d'urbanisme et lorsque le projet n'a pas pour effet de dépasser 170 m² d'emprise au sol et de surface au plancher.

Les travaux dispensés de toute formalité au titre de code de l'urbanisme :

- les constructions nouvelles dont l'emprise au sol ou la surface de plancher sont inférieures ou égales à 5 m² si la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 12 mètres.
- les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m²
- les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 1,80 m
- les murs de soutènement
- les terrasses et plates formes de plain pied

Le permis de démolir :

Dans notre commune, doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction (*déli- bération du conseil municipal du 27 mai 2013*).

Square des Associations

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Un nouveau comité, plein d'imagination et d'énergie pour le bien des enfants



Rassemblement des enfants devant la mairie pour le défilé d'Halloween

L'Association des Parents d'Élèves (APE) est constituée de parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour que les enfants puissent profiter directement des événements qu'elle organise (vente de potiron, défilé d'Halloween, marché de Noël, carnaval, kermesse...)

Ces différentes actions, réalisées en collaboration avec les enseignants, avec la mairie et les autres associations du village permettent de récolter des fonds au profit des enfants scolarisés dans les écoles de Kanfen. L'APE subventionne une partie des projets pédagogiques proposés par les enseignants (sorties, spectacles, équipements des écoles...).

C'est la raison pour laquelle l'association travaille conjointement avec les

enseignants des écoles maternelle et élémentaire afin d'organiser au mieux les différentes manifestations.

Toujours à la recherche de nouvelles idées, 2014 devrait voir la naissance d'un loto organisée par l'association dans le village.



Le nouveau comité de l'APE

Être membre de l'APE, c'est être parents d'élèves autrement, car le rôle de parents ne s'arrête pas à la grille de l'école.

Cette année 2013 a été marquée par un nouvel élan ; lors de l'Assemblée générale en septembre, de nouveaux parents présents étaient prêts à s'investir. L'APE de Kanfen se compose aujourd'hui de 13 membres. Plein d'imagination et d'énergie, ils sont prêts à se retrousser les manches pour le bien des enfants.

Cela dit, la pérennité de l'APE est aussi tributaire des partenariats et des dons de tous les villageois, parents et habitants. Vous êtes les bienvenus et invités à participer aux événements parce qu'une action collective aura toujours plus de poids que des interventions individuelles. Un simple geste est toujours utile.

CONSEIL DE FABRIQUE

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Conseil de Fabrique sans jamais oser le demander

Comme dans toutes les paroisses catholiques d'Alsace et de Moselle, il existe un conseil de fabrique qui est en fait un Établissement Public, selon le J.O. du 22 mars 1992 (p 4029 à 4031) ; il fonctionne en somme comme un conseil municipal.

Le registre des délibérations fait état d'un premier compte rendu en date du dimanche de Quasimodo 1880, ce qui montre en quelque sorte son ancienneté.

Actuellement, il est composé de : membres de droit : l'abbé Emmanuel BANASSIM, nouveau curé de la paroisse et Denis BAUR, maire de Kanfen ; André SCHWEITZER, président ; Arlette BUTSCHER, trésorière ; Nicole JEANNOT, secrétaire ; Louis BAUDOIN et Rémi HOFFMANN, conseillers. Il est précisé que les membres de ce conseil, recrutés parmi les paroissiens locaux, peuvent être désignés au maximum pour trois mandats de six ans.

Les attributions du conseil de fabrique sont les suivantes : approbation des comptes de l'année précédente, approbation du budget prévisionnel pour l'année en cours, choix des dates de la fête paroissiale annuelle et de



la quête pour le chauffage de l'église. En fait, tout ce qui relève de la maintenance de l'intérieur de l'église St-Maurice et du presbytère, ainsi que diverses charges liées au culte. Comme indiqué plus haut, chaque année, début septembre, le Conseil de Fabrique organise une kermesse paroissiale.

Ce rendez-vous annuel est toujours très apprécié par les villageois. Il donne l'occasion de faire connaissance, de tisser des liens, bref, de partager un moment de convivialité autour d'une bonne choucroute.

À noter que cette année, cette fête avait un caractère particulier : D'une part, l'abbé Pascal SARJAS, Vicaire épiscopal, résidant au presbytère depuis 2008, a fait ses adieux pour prendre la fonction de Recteur du Grand Séminaire de Metz. D'autre part, l'abbé Emmanuel BANASSIM, nouveau prêtre desservant modérateur de la Communauté de paroisses du Bienheureux Jean XXIII de Keybourg, a été, officiellement, installé au cours de la messe dominicale.

L'ABBÉ EMMANUEL BANASSIM

Du Togo au Keybourg, le parcours d'un homme d'Église

Emmanuel Banassim est né au Togo. Après son Bac en 1998, il entre au grand séminaire interdiocésain Jean Paul II de Lomé pour 8 ans. Ordonné prêtre le 9 septembre 2006 à la cathédrale de Kpalimé (son diocèse d'origine au Togo), il exerce son ministère dans cette même cathédrale pendant 3 ans comme vicaire avant de venir en France en 2009 sur demande de son évêque.

Monseigneur Raffin le nomme vicaire, puis prêtre coopérateur dans la paroisse de Boulay pendant 4 ans. Depuis septembre, il s'installe dans la communauté de paroisse du Bienheureux Jean XXIII du Keybourg comme desservant modérateur. Actuellement, il poursuit ses études de théologie à Strasbourg et des études musicales au conservatoire National de Région de Nancy.



LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

AKLAM - Pdt : Françoise WEYH - tél. : 03 82 50 62 56 • **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS** - Pdt : Raymond PILLOY - tél. : 03 82 50 67 75 • **APE** - Pdt : Christelle BUTIN - ape.kanfen@gmail.com • **ASK (Handball)** - Pdt : Didier KAIZER - tél. : 03 82 50 68 78 - askanfen@handball-france.eu • **CLUB DU 3^e ÂGE** - Pdt : Mauricette DAMAISON - contact en mairie • **CONSEIL DE FABRIQUE** - Pdt : André SCHWEITZER - tél. : 03 82 50 63 25 - schweitzer.andre@wanadoo.fr • **GYM-BADMINGTON** - Pdt : Michèle MALAGNAC - tél. : 06 84 84 84 19 - e.tiennette@wanadoo.fr • **KARATÉ DO SHOTOKAN** - Pdt : Patrick VANDUREN - tél. : 06 71 00 31 06 - pv.karatedoshotokan@gmail.com • **PÉTANQUE** - Pdt : Gilbert LEVAL • **SYNDICAT DES ARBORICULTEURS** - Pdt : Gabriel LANG - tél. : 03 82 50 64 29 - gabriel.lang@wanadoo.fr • **TCK (Tennis Club de Kanfen)** - Pdt : Stelio LADERVAL - tc.kanfen@ft.fr

ALAIN KAIZER
06 11 37 55 55
email : kaizer.alain@aliceadsl.fr



TERRASSEMENT
1, rue ROBERT SCHUMAN - 57130 KANFEN

FLEURISTE à KANFEN



13, rue Jeanne d'Arc
F-57330 Kanfen
Tél.: 03 82 88 27 17

NOVO PARADISO
Floriste de Luxe

MK

RESTAURANT «LA LORRAINE»
CHAMBRES HÔTELIÈRES

TÉL. 03 82 83 40 46 + (0033) 3 82 83 40 46
e-mail : info@la-lorraine.fr - www.la-lorraine.fr

Fermé les lundis et mardis

Rohl International

ECLAIRAGE PUBLIC
ECLAIRAGE SPORTIF
ECLAIRAGE DECORATIF

ROHL S.A.
1 rue de Bruxelles
BP 50048 - 67151 KRAFFT
Tel: +33 (0)3 90 29 90 70
Fax: +33 (0)3 90 29 90 71
Email: rohl@rohl.com

LARA KEBAB - GRILL
KANFEN



03 82 88 27 77

SARL NAGELSCHMIT
Chauffage - Sanitaire - Entretien - Dépannage

12A, Cité des Officiers
57970 KOENIGSMACKER
Tél : 03.82.58.22.40 / 06.74.97.94.40
Fax : 09.64.32.43.72
laurent.nagelschmit@orange.fr

Pour vos fêtes de Noël
Vente de sapins

Parking de covoiturage

À KANFEN



Livraison gratuite à domicile

STRADDEST

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Pôle industriel du Malambas • 57280 HAUCONCOURT

Tél. : 03 87 51 74 75
Fax : 03 87 51 76 77

Vente aux particuliers
Géraniums - Plantes à massifs - Chrysanthèmes

KLOPP
HORTICULTURE

57100 THIONVILLE - 57, rue de Longwy
Tél. 03 82 88 06 70 - Fax 03 82 88 06 88

MAÇONLUX

Tél.: +352 26 52 11 40 constructions
Fax: +352 26 52 11 41 façades
e-mail: maconlux@pt.lu plafonnages
www.maconlux.lu carrelages

SOCIETE BOGUET

Electricité Générale
Chauffage électrique intégré
Ventilation mécanique contrôlée

ENTREPRISE QUALIFIEE

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622.45 €. - Locataire gérance

6, place du Marché - Tél. 03 82 58 11 83 - Fax 03 82 58 92 92
108, rue du Général Henry (dom) - Tél. 03 82 58 47 10
57290 FAMECK

ALIMENTATION ANIMALE - ÉLEVAGE - JARDINAGE
VÊTEMENTS - CHAUSSANTS - VÉGÉTAUX - MOTOCULTURE

Gamm vert

GAMM VERT THIONVILLE - 13 rue de Manom - tél : 03 82 54 41 66

CHANZY PARDOUX

41, rue Georges Clémenceau
57130 ARS-SUR-MOSELLE

Tél. : 03 87 60 77 00
Fax : 03 87 60 99 50

VINCI

GP NEHLING

Assainissement - Eau Potable
03 82 88 28 10

citéos

Éclairage public
Mise en valeur du patrimoine
Illuminations festives
Équipements urbains dynamiques

ZAC Unicom - 57970 BASSE HAM
Tél. : 03 82 56 68 98 • Fax : 03 82 82 95 33

Stephane Van Landeghem
Haute Coiffure Française

26 avenue de la liberté
Volmerange les mines
57330

03.82.50.29.99

www.stephanevanlandeghem.com

Kanfen

www.kanfen.fr

Bulletin municipal 2013

Le Bulletin Municipal est intégralement réalisé et conçu par la Commission de la Communication

Directeur de la publication :
Denis BAUR

Rédaction :
I. Renoir - A. Régnier - S. Citerne
& D. Baur - R. Di Bartoloméo

Conception graphique :
Stéphane Citerne

Photographies :
Stéphane Citerne - Isabelle Renoir

Impression :
Imprimerie L'Huillier • Florange
Imprimé en 600 exemplaires

Mairie de Kanfen

4 rue de la Mairie

57330 KANFEN

tél. : 03 82 50 61 10

fax : 03 82 50 61 68

Courriel :
mairie-kanfen@orange.fr

Liste de diffusion :
infos.kanfen@gmail.com

Heures d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi

9h30 - 11h30 et 14h30 - 17h

Mardi et vendredi

9h30 - 11h30 et 14h30 - 19h

Photo couverture :

Rue de Zoufftgen

Photo 4^e de couverture :
Kanfen vu du Kudertberg

